

Comment ça marche ?

Agissez dans votre territoire ! Vous souhaitez porter ou adhérer à un projet citoyen local pour avoir un impact concret et positif sur le quotidien des habitant.e.s ? Cet espace est fait pour vous. Pour aider les porteurs de projet de manière concrète, nous mettons à disposition une enveloppe de 20 000€ qui sera répartie entre les trois projets ayant reçu le plus de votes. Dès maintenant, créer votre projet citoyen pour améliorer la vie des habitant.e.s et écrire le futur de Saint-Pierre-en-Faucigny.

Qu'est-ce qu'un projet citoyen ?

Un projet citoyen est une proposition ou une idée faite par les Saint-Pierrois afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants ou l'environnement de la commune.

Votre participation et vos intérêts peuvent avoir un impact positif sur l'environnement, le social, l'emploi et bien d'autres sujets que nous souhaitons soutenir. Voici quelques exemples déjà réalisés : aide aux séniors, création d'un skate-park, ramassage des déchets et bien d'autres !

Qui peut participer ?

Tous les habitant.e.s de Saint-Pierre-en-Faucigny sont invités à participer à partir de 12 ans.

Quels sujets ?

Les projets peuvent porter sur différents sujets tels que :

- Environnement : mobilité, gestion des déchets, éclairage public, entretien des jardins pédagogiques, agriculture urbaine...
- La cohésion sociale : aide aux personnes âgées, mentoring pour les jeunes, aide à l'emploi, aide aux personnes handicapées, les nouvelles technologies...
- La culture : développement de projets artistiques...
- Économie : développement des circuits courts, économie circulaire...
- ...

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Le budget participatif est une démarche de participation citoyenne initiée par la Ville de Saint-Pierre-en-Faucigny. Le budget participatif permet aux habitants de s'investir dans des projets nouveaux et à chaque habitant de contribuer de façon active à la transformation de la ville, de son quartier.

Le montant annuel du Budget participatif est de maximum 20 000 d'euros.

Comment le budget participatif sera-t-il attribué ?

Vous avez la possibilité de voter pour votre projet préféré. En fonction des votes et des projets (faisabilité, respect des critères de sélection), les porteurs de projets pourront bénéficier d'une part du budget. Ceci sera défini en commission municipale.

Comment se faire accompagner dans la création d'un projet ?

Si vous avez besoin d'aide pour proposer un projet, nous vous invitons à nous contacter aux coordonnées ci-dessous ou de vous rendre en mairie directement.

Lorsque votre projet sera accepté, vous pourrez bénéficier de l'aide d'un membre de notre équipe qui vous épaulera durant la réalisation de votre projet.

Quels critères respecter pour proposer un projet ?

Une démarche citoyenne est une action locale créée par un.e habitant.e de Saint-Pierre-en-Faucigny qui vise à améliorer concrètement le quotidien des habitant.e.s. Ces projets ont notamment vocation à :

- Renforcer le lien social et aider les personnes en difficultés
- Mettre en œuvre la transition écologique et solidaire
- Agir en faveur de l'éducation, de la culture et de la citoyenneté
- Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Promouvoir l'accès au numérique, l'innovation et l'entrepreneuriat
- Lutter contre les discriminations. Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire
- Entrer dans le champ de compétence de la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny
- Ne générer aucune rémunération financière individuelle liée au projet pour le porteur
- Constituer une dépense d'investissement sans générer des dépenses de fonctionnement trop importantes. Les dépenses de fonctionnement concernent les opérations de gestion courante, les dépenses d'investissement concernent les opérations d'enrichissement ou de modification du patrimoine.

Le porteur de projet s'engage à :

- Ne pas changer le contenu de son projet sans en avoir au préalable discuté avec la commission citoyenne et se conformer au thème de son projet

- Travailler en bonne intelligence avec tous les membres de la commission citoyenne et personnes participant aux projets
- Favoriser des formes d'implication collectives et permettre à tous d'exercer leur citoyenneté en promouvant le respect des principes de non-discrimination des personnes dans l'engagement, l'égalité participation des femmes et des hommes, l'équilibre entre les générations et entre les milieux socioculturels
- Ne pas créer un projet à des fins d'enrichissement personnel ou professionnel ou de mise en avant de sa personne ou d'un groupe de personnes
- Garantir la sécurité de tous les participants à tous les stades de réalisation du projet
- Respecter les lois et règlements en vigueur
- Le porteur de projet s'engage à avoir du temps à consacrer aux projets et à votre équipe.

Comme décrit dans la charte citoyenne, les projets devront :

1. Être locaux
2. Avoir un impact concret et positif sur le quotidien des habitants
3. Être tournés vers l'ensemble des citoyens
4. Être efficaces
5. Être ouverts à tous
6. Être à but non lucratif

Que se passe-t-il après avoir déposé un projet ?

Après que vous ayez déposé votre concept, votre demande sera étudiée en septembre 2021 en commission. Entre-temps, nous vous contacterons pour en discuter. Si par exemple, votre projet est similaire à un autre, nous vous proposerons de collaborer avec un autre porteur de projets.

Le 13 septembre 2021, le dépôt de projets sera clôturé. Les habitants auront alors jusqu'à fin octobre pour voter pour leurs projets préférés.

Si votre projet respecte la charte citoyenne, il sera alors publié sur la plateforme citoyenne et les habitants qui le souhaitent pourront se joindre à votre programme et vous contacter directement. En fonction des votes, l'attribution d'une part du budget sera analysée.

Contact :

Communication@saintpierre-en-faucigny.fr

04.50.97.93.52